

M. HAYTHORNE: Oui.

Le sénateur GOLDING: Quelle formation donnez-vous à ces gens lorsqu'ils suivent des cours?

M. HAYTHORNE: Monsieur Ford pourrait répondre à cette question.

M. FORD: Comme M. Haythorne l'a indiqué, il y a une grande variété de programmes. Dans chacune des provinces on donne des cours en agriculture qui durent, chaque année ou série d'années, environ cinq mois en hiver. Les jeunes gens qui ont quitté l'école régulière viennent suivre des cours intensifs de différentes sortes visant l'exploitation et l'administration de fermes, puis ils retournent chez eux pendant la saison où l'on a besoin de leurs services. Ils reviennent souvent suivre des cours pendant un second terme et, dans certaines provinces, pendant un troisième terme. A la fin de ces cours on décerne d'ordinaire un diplôme à ceux qui les ont suivis au complet.

Comme autre genre de programme de formation professionnelle en agriculture, les cours avancés des maisons d'enseignement supérieur comprennent l'agriculture. Environ 50 p. 100 du temps de l'étudiant est consacré à l'étude de l'agriculture professionnelle alors qu'il fréquente encore l'école secondaire. Autre fait intéressant c'est l'importance croissante qu'on donne à l'enseignement de l'agriculture dans les programmes, comme le démontre le grand nombre de cours abrégés qu'on donne dans les diverses provinces à différents groupes.

Ils peuvent s'adresser à des groupes relativement peu nombreux, ou à des groupes plus considérables qui se réunissent pour une journée ou deux, ou pour une semaine. Le nombre de personnes qui suivent ces cours au Canada est très considérable. De fait, beaucoup plus de gens fréquentent ces cours qu'il y en a qui suivent les programmes réguliers de formation. De 75,000 à 80,000 adultes ont suivi divers cours abrégés durant l'année 1958-1959.

Le sénateur STAMBAUGH: En quoi consistent ces cours abrégés?

M. FORD: Ils peuvent comprendre tout, à partir de l'industrie laitière jusqu'à la soudure, l'électricité, la manutention du foin ou des instruments aratoires; on peut y étudier la gestion de la ferme, la tenue de livres, la tenue de registres agricoles qui permettront au cultivateur de constater si son exploitation lui rapporte ou non.

Le sénateur STAMBAUGH: Quel genre de publicité faites-vous pour apprendre aux jeunes que vous donnez ces cours?

M. FORD: D'ordinaire ce sont les ministères de l'Instruction ou de l'Agriculture des diverses provinces qui font la publicité. Dans la plupart des provinces on publie des annonces dans les journaux.

Le sénateur STAMBAUGH: On a donné un grand nombre de cours au pays, et c'est tout à l'honneur des provinces, tandis que vous et vos fonctionnaires vous vous y êtes intéressés et avez fourni une partie du personnel enseignant. Est-ce bien ainsi?

M. FORD: Dans la plupart des programmes dont je vous ai parlé, le gouvernement fédéral a soldé la moitié des frais. Dans les cas où il y a eu participation du gouvernement fédéral, les provinces indiquent d'ordinaire que le programme est exécuté en collaboration par le gouvernement fédéral et la province elle-même.

Le sénateur LÉGER: Quelles sont les provinces qui n'accordent pas un diplôme?

M. FORD: Terre-Neuve et l'Île du Prince Edouard n'en accordent pas. Autrement dit, les provinces qui confèrent un diplôme sont: la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.